



DELIBERATION CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 septembre à 18h00, le Conseil de communauté, dûment convoqué le 12 septembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Le Ségur, sous la Présidence de Didier SOMEN.

MEMBRES DU CONSEIL			
Titulaires en exercice	55	Suppléant avec voix	1
Titulaires présents	35	Voix délibératives	41
Délégués avec pouvoir	5	Membres présents	36

Titulaires présents : 36 (du début au point 4.6), 35 (du point 5.1 à 8.1), 34 (du point 8.2 à la fin)

ASTIE Alain, **BALARAN** Jean-Marc (jusqu'au point 4.6), **BARILLIOT** Christine (pouvoir de NORKOWSKI Patrice), **BARRAU** Jean-Louis, **BONFANTI** Djamila, **BORDOLL** Christian, **BOUSQUET** Jean-Louis, **BOUYSSIE** François, **CALMELS** Thierry, **CINTAS** Jean-Marc, **CLERGUE** Jean-Claude, **COURVEILLE** Martine, **DELPOUX** Jacqueline, **EMERIAUD** Françoise, **HAMON** Christian (pouvoir de SIBRA Jean-Michel), **ICHARD** Xavier, **IMBERT** Véronique, **KOWALIK** Jean-François (pouvoir de AZEMAR Jean-Louis), **LEBLOND** Nelly, **MALATERRE** Guy (jusqu'au point 8.1), **MALIET** Thierry, **MANUEL** Christian (pouvoir de CARMES Monique), **MERCIER** Roland, **MILESI** Marie, **PUECH** Christian, **RECOULES** Vincent, **REDO** Aline, **SAN ANDRES** Thierry, **SANCHEZ** Marie-Christine, **SCHULTHEISS** Pierre, **SOMEN** Didier, **SOULIE** Jérôme (pouvoir de AUZIECH Cécile), **TAGLIAFERRI** Rosanne, **TROUCHE** Alain, **VEDEL** Christian, **VIDAL** Suzette.

Suppléant présent avec voix délibérative : 1

CAYRE Chantal (représente SENGES Jean-Marc)

Titulaires excusés : 19 (du début au point 4.6), 20 (du point 5.1 à 8.1), 21 (du point 8.2 à la fin)

AUZIECH Cécile (pouvoir à SOULIE Jérôme), **AZEMAR** Jean-Louis (pouvoir à KOWALIK Jean-François), **BALARAN** Jean-Marc (à partir du point 5.1), **BARBE** Christian, **BEX** Fabienne, **CARMES** Monique (pouvoir à MANUEL Christian), **ESCOUTES** Jean-Marc, **MAFFRE** Alain, **MALATERRE** Guy (à partir du point 8.2), **MARTY** Denis, **MUNOZ** Sonia, **NORKOWSKI** Patrice (pouvoir à BARILLIOT Christine), **ORRIT** Didier, **PENA** Sylviane, **SELAM** Fatima, **SENGES** Jean-Marc (représenté), **SIBRA** Jean-Michel (pouvoir à HAMON Christian), **SOURDIN** Anne, **TESSON** Régis, **TOUZANI** Rachid, **VALIERE** Jean-Paul.

Suppléant présent sans voix délibérative : 0

Secrétaire de séance :

BOUSQUET Jean-Louis

DELIBERATION N° 18/09/2025-5.5

DOTATION EN FAVEUR DE LA CREATION D'UNE CARROSSERIE A BLAYE LES MINES

Contexte :

Une dotation nette en faveur de la création, cession, reprise, transmission d'entreprises de commerce et artisanales a été approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés en séance communautaire du 18 mai 2017 et modifié en séance du 11 avril 2024 et du 23 janvier 2025.

Pour rappel, les aides à la création ou au maintien d'un service nécessaire à la satisfaction des besoins de la population en milieu rural s'inscrivent dans le cadre de l'application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe). (CGCT L 2251-3)

Dans ce cadre, Barbara Massol a sollicité la Communauté de Communes Carmausin-Ségala pour l'étude du dossier de création d'une carrosserie à Blaye les Mines au 78 Avenue d'Albi sous la raison sociale « B3DM ».

Description du projet :

Barbara Massol réalise une reconversion professionnelle suite à une carrière d'infirmière de 24 ans au sein de l'hôpital d'Albi, elle crée sa propre entreprise de carrosserie. Véritable passionnée d'automobile depuis son enfance, elle souhaite aujourd'hui en faire sa profession, pour cela elle crée une société au sein de laquelle elle salarie son fils qui dispose de toutes les qualifications nécessaires à l'exercice de cette activité (CAP Réparation des carrosseries et CAP Peinture des carrosseries). Mme Massol s'est formée à des spécificités techniques : le covering et la pose de films PPF.

Elle est originaire de Labastide de Gabausse où elle s'est réinstallée récemment pour des raisons familiales, suite à quoi elle a décidé d'installer son activité sur la commune de Blaye les Mines au 78 Avenue d'Albi (ancien local du Marché aux Affaires).

L'entreprise proposera des services de carrosserie et de peinture mais aussi des prestations de detailing, de la préparation à la vente de véhicules, de débosselage, de covering et de pose de films PPF. Le développement d'une marque propre pour des produits consommables est également envisagé très rapidement. Son activité se démarquera donc de la concurrence via des services qui ne sont proposés que par quelques prestataires sur le département (covering).

Pour répondre à la demande Mme Massol a également embauché un apprenti depuis le mois de juillet et une promesse d'embauche est également signée pour un salarié qui débutera le premier octobre. Aussi elle accueille des stagiaires qui souhaitent découvrir les métiers de la carrosserie.

Depuis son début d'activité l'entreprise commence à développer son réseau professionnel localement, elle entretient ainsi de bonnes relations avec la concession Renault située à Blaye les Mines qui lui confie des véhicules pour les préparer à la vente. Ils envisagent également de proposer en option lors de la vente de véhicule la possibilité de couvrir les parties les plus exposées aux impacts avec du film PPF.

Dans le but de faire évoluer sa notoriété locale, Mme Massol travaille également à la mise en place d'événements autour de l'automobile pour le grand public, exposition de véhicules avec la présence d'acteurs économiques locaux (producteurs locaux, foodtruck du territoire, associations locales, etc). Pour cette rentrée 2025 un événement : « Les Pistons en fêtes » devrait se tenir fin septembre / début octobre.

L'intégralité du projet est portée en autofinancement par Mme Massol. A moyen-long termes un projet de développement en franchise est envisagé.

Dépenses		Ressources	
Centrale d'aspiration	3 800 €	Autofinancement	65 000 €
Tire clou	4 800 €		
Labo	26 000 €		
Cabine gonflable	1 200 €		
Matériel de débosselage	12 000 €		
Nettoyeur extracteur	1 400 €		
Matériels divers, outillage, trésorerie de départ	15 800 €		
TOTAL	65 000 €		65 000 €

Proposition d'attribution d'une dotation suivant l'avis du bureau du 10 septembre 2025

La création d'entreprise portée par Barbara Massol répond aux critères d'éligibilité à la dotation suivants :

- ☒ Sont éligibles les entreprises de commerce ou artisanales inscrites au répertoire du commerce / des sociétés ou des métiers, ainsi que les artistes-auteurs (relevant du régime des artistes-auteurs professionnels) avec pour projet une installation dans le cadre d'une création-cession-reprise-transmission apportant une diversité commerciale
- ☒ Les entreprises individuelles doivent obligatoirement avoir pris l'option du régime réel normal ou réel simplifié – le régime micro-entreprise ou auto-entrepreneur n'étant pas éligible
- ☒ Sont demandés :

- ☒ Un dépôt d'un dossier écrit de type projet économique « business plan » avec un plan de financement initial détaillé et un compte de résultat détaillé démontrant la viabilité économique
- ☒ Un accompagnement préalable du projet par l'intercommunalité ou par un organisme partenaire publique ou privé
- ☒ Engagement du porteur dans le suivi de son entreprise via accompagnement et/ou formation de 21h post-crétion

- Le montant de la dotation unique est de 2 500 €, ce montant comprend la dotation de 2 000 € et la bonification de 500 € pour la création de deux emplois salariés et celui d'un apprenti.

En tenant compte des modalités d'attribution, les élus du bureau réuni le 10 septembre 2025 proposent au conseil communautaire une dotation d'un montant de **2 500 €**.

Cette dotation est délivrée selon les limites et conditions de versements indiquées dans la délibération communautaire du 11 avril 2024 et du 23 janvier 2025

L'attribution de cette dotation est conditionnée à la signature d'une convention engageant le porteur de projet au suivi d'une formation accompagnement.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **VALIDE** l'attribution d'un montant de dotation de **2 500 € à la création d'une carrosserie « B3DM »**. Cette attribution se faisant selon les limites et conditions de versements indiquées dans la délibération communautaire du 11 avril 2024 et du 23 janvier 2025
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à cette dotation

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents

Certifié conforme,
Le Président
Didier SOMEN



Le secrétaire de séance
Jean-Louis BOUSQUET

A blue ink signature of Jean-Louis Bousquet.

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le 02/10/2025

ID : 081-200040905-20250918-180925_5_5-DE

